

# FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nous vous informons que votre candidature sera à nous remettre en VERSION PAPIER en mains-propres pendant une visite ou à déposer à notre accueil.

*Adresse appartement :*

*Loyer :*

*Caution :*

*Provision charges :*

*Frais d'agence :*

*Frais rédaction de bail :*

Visite effectuée par : ..... Le .....

**NB:** Si dans le cas où votre dossier n'est pas retenu, un délai de 72h vous sera accordé dans le but de récupérer votre candidature. Dépassé 72h les documents fournis seront détruits.

RENSEIGNEMENTS	LOCATAIRE	CONJOINT / COLOCATAIRE
Nom :		
Prénom :		
Date de naissance :		
Lieu de naissance :		
Nationalité :		
N° carte d'identité :		
Adresse domicile actuel :		
Téléphone :		
Mail :		
Situation familiale :		
Nombre et âge des enfants :		

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES		
Profession actuelle :		
Type de contrat :		
Depuis quelle date :		
Employeur :		
Adresse employeur :		
Téléphone employeur :		

SALAIRES		
Net Mensuel :		
Allocations familiales :		
Aide au logement :		
Autres revenus :		
<b>Revenu global :</b>		

STATUT		
Propriétaire ou locataire :		
Nom du bailleur :		
Adresse du bailleur :		
Téléphone du bailleur :		

CAUSE DU DEMENAGEMENT		

**NB:** Si dans le cas où votre dossier n'est pas retenu, un délai de 72h vous sera accordé dans le but de récupérer votre candidature.

GARANTS	GARANT 1	GARANT 2
Nom :		
Prénom :		
Date de naissance :		
Lieu de naissance :		
Nationalité :		
N° carte d'identité :		
Adresse domicile actuel :		
Téléphone :		
Mail :		
Situation familiale :		
Nombre et âge des enfants :		

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES		
Profession actuelle :		
Type de contrat :		
Depuis quelle date :		
Employeur :		
Adresse employeur :		

SALAIRES		
Net Mensuel :		
Allocations familiales :		
Aide au logement :		
Autres revenus :		
<b>Revenu global :</b>		

STATUT		
Propriétaire ou locataire :		
Nom du bailleur :		
Adresse du bailleur :		
Téléphone du bailleur :		

LIEN DE PARENTE		

**NB:** Si dans le cas où votre dossier n'est pas retenu, un délai de 72h vous sera accordé dans le but de récupérer votre candidature.

## DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE OU LES LOCATAIRES

(En vertu du décret n°2015-1437 du 5 novembre 2015).

**Ces documents doivent être écrits en Français, et les montants inscrits convertis en euros**

**Photocopies obligatoires**

1. Une pièce d'identité française ou une pièce d'identité étrangère accompagnée d'un document justifiant du droit au séjour.
2. Les trois dernières quittances de loyers, ou, à défaut une attestation du précédent bailleur indiquant que le locataire est à jour de ses loyers et de ses charges ou une attestation d'hébergement ou la dernière taxe foncière.
3. Documents attestant des activités professionnelles et des ressources :
  - **salarié :**
    - Les 3 derniers bulletins de salaire ou une attestation de l'employeur et de salaire ou le contrat de travail si embauche récente.
    - Une attestation d'emploi
    - Le dernier avis annuel d'imposition ou de non-imposition (recto-verso).
    - Une attestation d'allocation familiale, s'il y a lieu.
  - **gérant ou dirigeant de société :**
    - Les 3 derniers bulletins de salaire si gérant salarié.
    - Une attestation des revenus annuels de l'expert comptable si gérant non salarié.
    - Les 2 derniers avis annuels d'imposition (recto-verso).
    - Un extrait K bis de moins de 3 mois.
  - **retraité :**
    - Un justificatif de versement des retraites perçues lors des 3 derniers mois.
    - Le dernier avis annuel d'imposition (recto-verso).
    - Une attestation d'allocation familiales, s'il y a lieu.
  - **commerçant, artisan ou profession libérale :**
    - Les deux derniers avis annuels d'imposition (recto-verso)
    - Un extrait K bis de moins de 3 mois ou la carte d'identité professionnelle en cours de validité pour les professions libérales
    - Dernier bilan
  - **étudiant :**
    - La carte étudiant ou le certificat de scolarité pour l'année en cours
    - Le dernier avis annuel d'imposition (sauf si rattaché aux parents)

## DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE OU LES GARANTS

(En vertu du décret n°2015-1437 du 5 novembre 2015).

**Photocopies obligatoires**

1. Pour les cautions personnes physiques, une pièce d'identité française ou pièce d'identité étrangère et un document justifiant du droit au séjour.
2. Copie du livret de famille
3. Pour les cautions personnes morales, un extrait K bis de moins de 3 mois ou les statuts et la pièce d'identité du représentant de la personne morale figurant sur l'extrait K bis ou les statuts.
4. Un justificatif de domicile (la dernière taxe foncière ou la dernière quittance de loyer).
5. Activités professionnelles / ressources : se référer aux documents à fournir par le locataire

**En cas d'acceptation de votre dossier nos honoraires sont de : 13,12 € TTC du mètre carré (cf. Loi ALUR)**

**(Visite, constitution du dossier et rédaction bail : 10,09€ /m<sup>2</sup> + état des lieux : 3,03 € /m<sup>2</sup>)**

**Dépôt de garantie : 1 fois le montant du loyer mensuel hors charges.**

**NB :** Si dans le cas où votre dossier n'est pas retenu, un délai de 72h vous sera accordé dans le but de récupérer votre candidature.